

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, 30
 Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS
BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance. **Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.** Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
 9 Novembre 1883.

Chronique générale.

La discussion de la loi municipale a commencé hier par la désaffectation de certains édifices religieux.

Aux termes de la nouvelle rédaction, les conseils municipaux pourront, par délibérations, poursuivre la désaffectation totale ou partielle des immeubles communaux affectés soit au service des cultes, soit aux établissements ecclésiastiques, en dehors des prescriptions concordataires. Ces délibérations devront être approuvées dans la même forme où les délibérations primitives, prononçant la désaffectation, l'auront été.

Mercredi, par l'organe de M. Martin-Feuillée, le gouvernement avait déclaré accepter le principe de l'amendement, mais le garde des sceaux avait réclamé le temps nécessaire pour en référer à ses collègues. Aujourd'hui la commission municipale a été avisée par lettre que le conseil des ministres, réuni dans la matinée, avait accepté l'amendement Dreyfus auquel M. Paul Bert a déclaré se rallier lui-même.

Ainsi le gouvernement, retirant ses observations de la veille, admet que l'on tranche incidemment, dans une loi municipale, l'une des plus graves questions qui touchent à la convention concordataire et aux rapports de l'Église et de l'Etat.

Devenu le chef de l'union républicaine, M. Paul Bert est aussi devenu le maître du ministère.

Cet ennemi de la gent canine considère le cabinet comme étant son chenil et le traite en conséquence.

L'amendement de M. Dreyfus a été adopté, en séance, par 400 voix contre 86, malgré les éloquentes protestations de M^r Freppel. L'éminent évêque a insisté sur ce fait que l'adoption de ce projet de spoliation bouleverserait notre jurisprudence et les règles de

notre droit civil. Quant au gouvernement, par l'organe de M. Martin-Feuillée, il a pitoyablement soutenu une disposition qu'il avait critiqué la veille. Il a essayé de mettre sa conscience à l'aise en établissant une spéciale distinction entre les affectations concordataires et les affectations non concordataires. Enfin, il a émis l'avis que les victimes pourraient réclamer des indemnités.

CUISINE OPPORTUNISTE.

A cette Chambre qui a refusé le rétablissement du scrutin de liste pour les élections législatives, le gouvernement demande le rétablissement du scrutin de liste pour les élections municipales de la ville de Paris.

Loi d'exception, par conséquent loi mauvaise au point de vue républicain, loi contraire à tous les principes, loi de mensonge, loi de réaction.

Quelles raisons ont données les députés qui refusèrent à Gambetta le scrutin de liste ?

Ils prétendirent que la représentation des électeurs était bien plus exacte en laissant à chaque circonscription le choix exclusif de son député.

Ils n'ajoutaient pas qu'ils craignaient de perdre leurs sièges grâce à une multiplication de l'influence administrative.

Gambetta voulait le scrutin de liste pour se débarrasser de certains députés conservateurs, de certains radicaux, et de pas mal de députés tièdes à son endroit.

La réunion des 80 quartiers de Paris en quatre grandes circonscriptions est un projet tout à fait gambettiste ayant pour but de supprimer les Joffrin, les Amoureux, les Michelin, les Fiaux, les Cattiaux, c'est-à-dire les porte-drapeaux de Belleville, la Villette, Charonne et Montmartre; de supprimer aussi les conseillers qui représentent l'idée conservatrice.

C'est donc une véritable tentative d'escamotage électorale.

C'est de la cuisine politique au premier chef.

Si les conseillers municipaux de la ville

de Paris avaient le droit de se prononcer sur cette question, il n'est pas douteux qu'ils traiteraient la proposition de M. Waldeck-Rousseau comme les députés républicains ont traité la proposition de feu Gambetta.

Mais ce sont les députés opportunistes qui régleront la question.

Or, qui dit opportuniste dit républicain sans principes et sans vergogne.

Ce que les députés n'ont pas voulu avaler eux-mêmes, ils le feront très-bien avaler aux radicaux et intrançais parisiens.

Le phé électoral accommodé par le Trompette de la place Beauvau sera imposé au conseil municipal de la grande ville par ces renégats, c'est certain.

ENCORE CENT MILLE FRANCS.

Le Journal officiel publie la loi suivante :

« Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,
 » Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

» Article unique. — Il est ouvert au budget du ministère de l'intérieur (chapitre 3, traitements des fonctionnaires administratifs du département) un crédit supplémentaire de cent mille francs (100,000 fr.).

» Il sera pourvu à la dépense au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1883.

» La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés, sera exécutée comme loi d'Etat.

» Fait à Paris, le 6 novembre 1883.

» JULES GREY.

La France publie le texte de deux lettres adressées par le général Bouët à M. Harmand et d'où il résulte que le commissaire civil voulait imposer à ses subordonnés le système des victoires à tout prix.

Le général Bouët déclare « ne pouvoir, accepter l'esprit général de la communication que lui adresse M. Harmand.

« Il est peut-être permis de supposer,

ajoute-t-il, que des préoccupations personnelles y trouvent malheureusement trop de place et que le souci du succès final n'est pas la seule pensée qui a dicté les considérations qui la terminent. »

Le général conclut en disant que « s'il n'envoie pas de nouvelles militaires à M. Ferry qui en réclame tous les jours, c'est qu'il n'y en a pas. »

On annonce que le général Bouët va être traduit devant le conseil de guerre ou au moins frappé d'une peine disciplinaire pour avoir communiqué à la France les lettres écrites par lui à M. Harmand.

LA LAÏCISATION DES HOPITAUX.

Depuis le 4^o novembre, à l'hospice Laennec, les infirmiers laïques ont cessé leur service dans les salles d'hommes et ont été remplacés par des infirmières également laïques.

Nous ne voulons point parler des convenances, cette monnaie n'ayant pas cours en République. Ce procédé a, en effet, quelque chose de révoltant et de gênant, tant pour le malade que pour l'infirmière.

Mais, au point de vue humain, médical, il y a beaucoup à dire. Il est incontestable que pour les services d'hommes il faut des hommes appelés à donner toute espèce de soins que nécessite tel ou tel malade.

Avec les femmes, le malade n'a plus à son service cette force sur laquelle il avait le droit de compter en entrant à l'hospice.

Il y a quelques jours, un malade occupant le n° 40 de la salle La Rochefoucauld, à Laennec, pris d'un accès de fièvre chaude, tomba de son lit. Grand émoi chez les autres malades, qui appelèrent aussitôt infirmières et surveillantes. Celles-ci essayèrent de relever le malade. Mais la force leur manquait. Elles appelèrent à leur aide une surveillante qui passait dans la salle à ce moment. Celle-ci refusa son concours, disant :

— Merci, j'ai un bon de sortie dans ma poche, je ne m'arrête pas !

26 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE
 PAR EDOUARD DIDIER.

Comme la lune venait de se lever, on aurait pu voir dans le jardin de Black-water deux ombres se glisser le long des espaliers et se dissimuler de leur mieux le long des murs de clôture pour gagner la poterne qui donnait sur la lande. C'était miss Nancy accompagnée de Zambo, chargé à plier sous le poids des bagages qu'il avait jugé nécessaires d'emporter.

— Comment pourras-tu arriver à Denver avec tous ces bagages ? lui demanda Nancy. N'aurais-tu pas pu prendre un cheval aux écuries ?

— Dangereux ! répondit Zambo.

— Sans doute ; mais que faire ?

Zambo sourit en montrant ses dents blanches.

— Tu es donc un cheval quelque part ?

— Oui, dit Zambo. Le cheval du grand chef est là-bas au piquet, là-bas dans la lande, sous le figuier. Très-bon pour nous. Pendant que le Chayenne cherchera son cheval, maîtresse et Zambo déjà bien loin.

— Écoute, reprit Nancy en mettant la main sur le bras du nègre, qu'est cela ?

On voyait au loin une grande ferme noire, qui avait l'air de venir des communs et s'avancait avec une grande rapidité dans la direction des fugitifs.

— Oh ! oh ! dit Zambo, ébauchant de nouveau son sourire, c'est Soap, le grey-hound que sir Wilkie a donné au gouverneur.

En effet, c'était le grand lévrier écossais. L'excellente bête, qui s'était prise d'affection pour miss Nancy, l'ayant entendu de quelque massif où elle faisait garde, accourait de toute la vitesse de ses longues jambes, en quête d'une caresse.

— Pauvre Soap ! dit Nancy en passant la main sur la tête du lévrier, tu ne trahis personne, toi, et cependant je vais t'abandonner.

Zambo avait ouvert la poterne et était déjà dehors. Nancy sortit également en repoussant le chien qui voulait la suivre.

En entendant les gémissements étouffés du pauvre lévrier de l'autre côté de la porte, Nancy regrettait presque de ne l'avoir pas emmené ; mais de plus graves préoccupations la sollicitaient, et ce fut en songeant aux moyens de faire cette longue route qui la séparait des bords du Potomac, où campait l'armée de Beuregard, que Nancy rejoignit Zambo.

Le nègre s'était arrêté sous le figuier où le cheval du Chayenne était toujours au piquet. En un instant, les bagages furent solidement bouclés

derrière, et Nancy mettait le pied dans l'étrier de crin, quand un bruit du côté de la poterne attira son attention.

— Qu'est-ce encore ? demanda-t-elle avec un commencement d'inquiétude.

— C'est le lévrier, répondit Zambo.

— Oui, c'est lui, reprit Nancy. Pour nous rejoindre, le brave chien a, du même coup, franchi le mur de clôture et les sauts-de-loups.

— A bas, Soap ! à bas ! Tu seras du voyage, ajouta-t-elle en répondant aux caresses un peu trop expansives du lévrier. En route, maintenant, Zambo, et gagnons Denver au plus vite.

On marcha toute la nuit, Zambo précédant le cheval en courant devant lui, à la mode des guides indiens. D'après l'estimation de Nancy, on aurait même dû être arrivé depuis longtemps à Denver, quand elle commença à s'inquiéter sérieusement de la route que suivait le jeune nègre. Cependant elle hésitait à lui en faire l'observation dans la crainte de le chagriner. Enfin, voyant que Zambo ne marchait plus avec autant d'assurance et regardait autour de lui comme s'il eût voulu s'orienter, elle se hasarda à lui demander :

— Es-tu bien sûr que nous soyons dans la bonne route, Zambo ?

— Non, dit l'enfant d'un air désespéré. Denver doit être derrière nous. Misérable nègre ! brute ! s'écria-t-il en s'arrachant les cheveux.

— Calme-toi, Zambo, lui dit doucement miss Nancy en descendant de cheval.

La jeune fille commença par examiner avec attention l'endroit où ils se trouvaient. Elle reconnut avec angoisse qu'ils étaient en dehors de toute voie frayée, en pleine prairie. Comment retrouver sa route au milieu de la nuit ? Impossible. Il n'y avait donc qu'à rester en place jusqu'à ce que le soleil, en se levant, permit aux fugitifs de choisir une direction.

Ils n'eurent pas longtemps à attendre. Bientôt, en effet, l'orient s'empourpra, et une lame de feu, parlant des confins de l'horizon, vint éclairer la prairie. Nancy put alors prendre un parti. Après s'être placée en face du soleil levant, elle reconnut qu'en obliquant un peu à gauche, elle devrait trouver la voie frayée qui la ramènerait à Denver.

Au contraire, en tournant le dos au soleil et en marchant en ligne presque droite vers l'ouest, les voyageurs étaient certains d'atteindre dans la journée les rives du Plate-River. Là, ils pourraient attendre le passage de l'Overland-Mail, la diligence des prairies. D'après les calculs de Nancy, cette voiture devait descendre des Montagnes-Rocheuses ce jour-là même ou le lendemain, au plus tard.

Ce fut à ce dernier parti que Nancy s'arrêta. Rétrograder lui répugnait étrangement, et comme la noble enfant était décidée à garder le silence sur les odieux projets de sa belle-mère, elle se trouvait

Alors un malade, indigné de cette conduite et de cette réponse, se leva et, avec bien de la peine, aida les infirmières à remettre dans son lit le malheureux qui, dix minutes après cette chute, expirait.
Qu'en pense le nommé Quentin ?

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 novembre.

Aujourd'hui, nous avons peu de changements à signaler sur hier ; après une velléité de reprise au début de la Bourse, on revient aux cours de clôture de la veille, dont l'amélioration, comme nous le disions, ne tient qu'à des rachats partiels du découvert : 77.70 le 3 0/0, 107.10 le 4 1/2 0/0 1883, derniers cours 107.12.

Les autres valeurs suivent le même exemple. La Banque de France, elle, reste immobile à 5,395.

L'énorme disproportion en défaveur de cette année sur les bénéfices de l'an dernier (15 millions environ), rend absolument injustifiables les cours actuels de la Banque de France.

Le Foncier se tient ferme à 1,227.50. Marché actif en Obligations Foncières Nouvelles et Communales 80.

Pas de changement sur les chemins français. On vend toujours les Obligations des grandes lignes pour se replacer en Obligations des lignes algériennes.

La Banque Ottomane continue à reculer assez vivement à 672.25.

Il paraît, d'après des informations récentes, qu'une tentative en vue d'écouler un stock d'obligations de Priorités, vient d'échouer ; nouvelle cause de baisse.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Dans son numéro du 4 novembre dernier, l'*Echo Saumurois* invitait l'administration municipale à démentir les bruits malveillants qu'on faisait courir au sujet de l'emprunt de 434,000 francs.

Aucune réponse n'a été faite jusqu'à ce jour.

Nous pensions que les contribuables devaient avoir la plus grande confiance dans l'expérience de la municipalité, et qu'après les votes trop complaisants de la majorité du Conseil, l'emprunt serait couvert plusieurs fois, comme l'avait annoncé M. le Maire à ses amis.

Hélas ! il n'en aurait pas été ainsi. M. le Maire serait navré, MM. les conseillers désolés ; malgré les sollicitations, les appels les plus pressants, le bon public a fait la sourde oreille. Avant-hier soir, paraît-il, le total des souscriptions ne dépassait pas cent mille francs.

Est-ce vrai ?

Ce serait un comble : le comble de l'ingratitude.

Dans ce cas, monsieur le Maire, un peu de courage, battez de nouveau la caisse ; vos électeurs, toujours si fidèles, ne peuvent rester indifférents à votre douleur, et si, restant insensibles à vos angoisses, ils vous refusaient leur concours... et leur confiance, n'hésitez pas, versez seul les trente mille francs ; vous prouverez ainsi que vous avez pleine confiance dans les finances de la Ville.

Certaines Sociétés obéissent tous leurs employés à prendre des actions dans leur entreprise, et c'est passé dans les habitudes. Est-ce que la municipalité ne pourrait pas agir de même, et faire souscrire tous les fonctionnaires du rouage administratif à tous les degrés à l'emprunt de 434,000 francs ?

C'est une idée que nous soumettons à M. le Maire. Espérons qu'elle fera son chemin.

CLASSE DE 1882.

Le contingent de la classe de 1882, qui sera probablement incorporée dans les premiers jours de décembre prochain, s'élève à 437 mille hommes, y compris les ajournés des deux classes précédentes reconnus aptes au service cette année.

La première portion du contingent affecté à l'armée de terre s'élève à 105,964 hommes et se répartit ainsi qu'il suit : Infanterie, 71,422 hommes ; Cavalerie, 13,074 ; Artillerie, 13,425 ; Génie, 2,445 ; Equipages, 2,322 ; Administration, 3,576.

La seconde portion de ce contingent contient 34,039 hommes qui seront répartis comme suit : Infanterie, 17,409 hommes ; Artillerie, 9,637 ; Génie, 126 ; Equipages, 3,448 ; Administration, 749.

En résumé, les incorporations seront les suivantes dans les diverses armes : Infanterie, 88,534 hommes ; Cavalerie, 13,074 ; Artillerie, 23,062 ; Génie, 2,574 ; Equipages, 5,470 ; Administration, 4,295.

On dit donc que le contingent de la classe de 1882 sera incorporé dans les premiers jours de décembre.

D'après la loi, la durée des services compte du 4^e juillet de l'année du tirage au sort, mais l'appel sous les drapeaux n'a lieu qu'au mois de novembre qui suit. Dans les prévisions budgétaires, on prévoit donc les sommes nécessaires à l'entretien de la classe appelée du mois de novembre d'une année jusqu'au mois de novembre de l'année suivante.

Or, cette année, l'appel de la classe est retardé d'un mois ; on va donc économiser les dépenses faites pendant ce temps par les 437,000 hommes qui constituent le contingent qu'on va incorporer. Chaque soldat coûtant 3 fr. par jour à l'Etat, l'économie réalisée est donc de plus de 42 millions.

LA CLASSE DE 1878.

On avait annoncé, au commencement du mois d'octobre, que le ministre de la marine allait bientôt se décider à renvoyer dans leurs foyers les militaires de la classe de 1878, actuellement présents en France. L'amiral Peyron vient de prendre à ce sujet la décision suivante :

« En raison des événements du Tonkin et de Madagascar, les militaires des corps de troupes de la marine de la classe de 1878 seront retenus sous les drapeaux pendant quelque temps encore.
» Ces militaires ne pourront être ren-

voyés par anticipation dans leurs foyers que dans les premiers mois de l'année prochaine. »

La *Patrie* annonce que les préfets de Maine-et-Loire et de la Sarthe viennent d'être mandés télégraphiquement à Paris par le ministre de l'intérieur.

INSTRUCTION PUBLIQUE EN ANJOU.

« Cette année, sept instituteurs se sont présentés aux épreuves de l'examen professionnel pour l'obtention du *certificat d'aptitude pédagogique*. Deux ont été reçus. Nous regrettons de ne pas connaître leurs noms.

» Quant aux institutrices, pas une seule ne s'est présentée (!).

» Le fait est singulier. Voici deux ans que l'examen existe ; les institutrices ont eu deux ans pour s'y préparer.

» Le ministre a dit que l'on devait considérer ce certificat comme l'agrégation de l'instruction primaire. Il n'y a donc pas une seule institutrice capable en Maine-et-Loire de subir cet examen ? Franchement, ce serait honteux (!).

» Mais peut-être y a-t-il une autre raison. Celles qui possèdent leur bâton de maréchal se sont dit : « Je n'en ai pas besoin, on ne me déplacera pas. » Et d'autres ont fait ce raisonnement fort juste : « A quoi bon ? Cela ne sert à rien. Il n'y a qu'une seule institutrice dans notre département à posséder ce titre, et l'administration supérieure ne lui en tient aucun compte. »

Qui parle ainsi ? — Le *Postillon*, nouveau journal radical d'Angers.

La séance de rentrée de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers a eu lieu le 5 novembre 1883, à trois heures, sous la présidence de M. Ducoudré, inspecteur d'Académie.

La leçon d'ouverture a été faite par M. le docteur Mâreau, professeur suppléant, qui avait pris pour sujet : *Ambroise Paré et la chirurgie contemporaine*.

Puis M. le secrétaire a proclamé les noms des lauréats de l'année scolaire 1882-1883.

Sur la liste des lauréats des élèves en médecine, nous trouvons le nom de M. Thibault (Hyacinthe-Marie), de Doué-la-Fontaine, externe à l'Hôtel-Dieu, qui a obtenu l'accessit de 2^e année d'études et le 1^{er} prix pour le service des pansements.

L'Académie de Saint-Marin (Italie) a publié, le 4^e août, le compte rendu du concours international de 1883, ouvert sous les auspices du gouvernement local.

M^{lle} Marie de Besneray, membre de la Société des gens de lettres, a obtenu une médaille d'argent de première classe.

A la suite d'un éboulement qui s'est produit sur la ligne de Poitiers-Saumur, entre Neuville et la Villemalmouée, le train parti mardi soir de Poitiers à 6 heures 40 a subi un retard d'une heure et demie.

Les dégâts causés par cet éboulement, qui était dû à l'infiltration des eaux, ont été réparés avant-hier dans la journée.

LE CRIME D'ITEUIL.

La justice s'est de nouveau transportée, avant-hier, au village de la Gruzalière, commune d'Iteuil, pour continuer l'information qu'elle avait commencée la veille.

De nombreux témoins ont été entendus. Malgré cela, le plus grand mystère semble régner dans cette affaire, et on se demande quelle est la main criminelle qui a pu frapper si atrocement un vieillard dont les jours étaient comptés, et que tout le monde aimait et respectait en raison de son honnêteté.

Mercredi matin, la population tout entière suivait avec émotion le modeste convoi qui a conduit la victime au cimetière.

LES PRÉVISIONS DU CAPITAINE DELAUNEY.

D'après le capitaine Delauney, connu par ses prévisions de tremblement de terre, qui se sont, dernièrement, si malheureusement réalisées, nous serions à la veille de grandes perturbations météorologiques, dues au passage que la Terre va effectuer à travers l'essaim cosmique connu sous le nom des *Léonides*.

A partir du quatorze novembre courant, de violentes bourrasques du sud-ouest sont à craindre.

Les navigateurs de tous pays devront tenir grand compte de cette prévision, car la perturbation annoncée se fera sentir sur une grande partie du globe.

M. Delauney estime en outre que des aurores polaires sont probables, que l'activité solaire et celle des volcans vont subir une recrudescence, et que des tremblements de terre plus nombreux et plus intenses devront se produire à l'époque sus-indiquée.

LA SITUATION DES CAMPAGNES.

Grâce au beau temps que nous avons eu la semaine dernière, les travaux des champs ont fait de très-grands progrès, et les semailles d'automne sont en partie terminées dans plusieurs départements du centre. La pluie, qui nous est revenue, va un peu ralentir les travaux ; mais si le temps peut revenir au beau et se maintenir pendant une semaine, la presque totalité des céréales d'hiver sera confiée à la terre vers la mi-novembre, comme il y a deux ans.

Quoi qu'il en soit, dans les contrées où les ensemencements ont pu se faire en grande partie ces temps derniers, on paraît très-satisfait des conditions dans lesquelles ils se sont effectués, et la levée des nouveaux grains ne laisse rien à désirer.

UNE INSTITUTRICE LAÏQUE MORTE DE FAIM !

On écrit du Mans :

« L'institutrice laïque de Challes est morte, le 26 octobre dernier, dans cette commune, de privations et de faim. Il y a

désarmée contre elle. Or, mistress Mac Dowel n'avait pas pu dû demeurer inactive après la fuite de Nancy, et à Denver la jeune fille eût trouvé dressé quelque guet-apens dans lequel elle fût infailliblement tombée. Voilà pourquoi elle prit la résolution d'aller attendre la diligence des prairies sur la rive droite du Plate-River.

Ce plan arrêté, Nancy remonta à cheval. Les fugitifs marchèrent toute la journée dans la direction du cours d'eau. Vers onze heures du matin, l'herbe commença à devenir plus drue et le sol moins aride, ce qui annonçait que la rivière était proche. Puis, comme la montre de Nancy marquait midi, nos fugitifs, mourant de faim et harassés de fatigue, aperçurent enfin devant eux, à un mille de distance environ, un long ruban d'argent qui leur barrait le passage : c'était le fleuve qu'ils cherchaient.

Zambo, qui voulait réparer sa mésaventure de la nuit précédente, se mit aussitôt en quête et ne tarda pas à trouver sur la rive des empreintes de pieds de chevaux et les sillons des roues d'une voiture. Ces traces leur annonçaient qu'ils étaient dans la voie frayée. Ils n'avaient donc plus qu'à attendre patiemment.

Tout à coup Zambo poussa un cri de joie. Une barque était amarrée tout près de là et le pêcheur auquel cette barque appartenait sans doute était accroupi sous un buisson à quelques pas plus loin,

en train de raccommoder ses filets. C'était un métis, aussi taciturne et indifférent que ses congénères. Il ne parut pas même avoir remarqué l'arrivée des voyageurs. Cependant Zambo courut à lui et engagea vivement une conversation dont le résultat devait être une cruelle déception pour Nancy. En effet, la jeune fille, voyant le pauvre Zambo revenir à elle, la tête basse, se leva vivement et vint à lui pour lui demander ce que le pêcheur lui avait appris de fâcheux.

— La diligence des prairies est passée ici ce matin même au point du jour, répondit Zambo.

— Cet homme en est-il bien sûr ? demanda Nancy qui voulait douter de la réalité de cette mauvaise nouvelle.

— Oh ! oui, maîtresse, bien sûr, trop sûr, répondit Zambo, le pêcheur était là où vous le voyez maintenant, il l'a vue.

— Et combien de temps nous faut-il attendre l'arrivée de la prochaine voiture ?

— Huit jours.

— C'est grave, en effet, dit Nancy.

Le pêcheur métis, voyant l'inquiétude qui commençait à se peindre sur les traits de Nancy, qu'à sa mise il prenait pour un jeune homme, s'approcha d'elle et lui dit :

— Si vous voulez bien permettre à un pauvre homme comme moi de donner un avis, je pense que le jeune gentleman serait beaucoup mieux à

Jullesbourg qu'ici pour y attendre le passage de l'Overland-Mail.

— Sans doute, dit Nancy ; mais encore faut-il y arriver, et qui m'y conduira ?

— Moi.

— Comment ?

— Le pêcheur montra sa barque.

Nancy fit une petite moue de désappointement. En effet, la proposition n'était pas engageante. L'embarcation n'était autre chose qu'un vieux canot en écorce de bouleau qui faisait eau de toutes parts. Elle démontrait même, après examen, que l'on pouvait y courir d'autres dangers encore que celui de s'y noyer, car son bordage était percé de nombreux trous de balles.

Comme Nancy procédait à cette inspection très-peu rassurante, le pêcheur, perdant tout à coup ses allures circonspectes, lui dit en riant presque :

— Le jeune gentleman craint de descendre le courant jusqu'à Jullesbourg dans ce joli yacht ?

— Peut-être avez-vous raison, mais il y a une chose que je crains encore plus, c'est de demeurer huit jours à cette place, répondit Nancy en sautant dans le canot, dont toutes les jointures gémissaient.

— A la bonne heure, dit le métis, que l'intrépidité de la jeune fille charmait autant que sa souveraine beauté.

— Le voyage sera-t-il long ? demanda miss Nancy en s'asseyant.

— Que non pas ! Je vous promets que, malgré sa chétive apparence, ma barque nous aura déposés à Jullesbourg demain pour le second déjeuner.

— Partons donc.

Le nègre s'était embarqué à son tour, suivi du lévrier, qui ne semblait pas disposé à quitter sa maîtresse.

— Diable ! dit le pêcheur en tirant le chien par son collier ; toi, mon gaillard, tu as d'assez longues jambes pour nous suivre à pied. Allons, ne faisons pas le méchant, débarque ! à terre !

Mais le grand lévrier ne semblait nullement disposé à obéir : il montrait ses dents blanches au métis en grognant sourdement.

— Snap ! lui dit Nancy en lui montrant la rive d'un signe impérieux.

Le pauvre chien se résigna et sauta à terre en baissant la tête. Quant au cheval du grand chef, les bagages chargés, Zambo lui avait mis la bride sur le cou, en lui accordant du même coup l'autorisation d'aller où bon lui semblerait. L'intelligente bête ne s'était pas plutôt sentie libre, qu'elle avait reniflé à pleins naseaux, et après avoir hésité quelques instants sur la route qu'elle allait suivre, elle était partie au galop dans la direction de Denver.

Un canot d'écorce de bouleau est si léger, que le moindre souffle le fait dériver. Aussi, malgré le courant, le métis ne quittait pas les rames.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

environ un an, raconte l'Union de la Sarthe, cette pauvre fille fut nommée d'Écommoy à Challes. Dans son premier poste, elle touchait, sans le savoir, un traitement plus élevé que celui auquel elle avait droit. A Challes, où elle fut envoyée en disgrâce, on lui donna si bien ses mandats qu'elle arriva à ne toucher que 5 fr. 75 par mois. La détresse de la pauvre fille fut telle, qu'elle dut vendre tout ce qu'elle possédait, même ses robes, pour manger, et que le maire, ému de compassion, alla demander à M. Péan, inspecteur primaire, le motif d'une pareille manière d'agir. M. Péan le reçut si mal que le pauvre maire n'osa pas renouveler la question. Quand l'institutrice n'eut plus rien à vendre, il lui fallut mourir de faim.

Et l'on dépense un milliard pour les écoles !
Après ça, cette institutrice allait peut-être à la messe.

LES POMMES DE NORMANDIE.

De mémoire d'homme, on n'a jamais vu pareille abondance de pommes comme celle année. Aussi, il faut voir la joie des Normands, il faut les entendre chanter à tue-tête le gai refrain de l'opéra-bouffe qui a fait son tour de France sous le nom des Cloches de Corneville :

Vive le cidre de Normandie !
Rien ne fait sauter comme ça,
Et cette tisane-là !
Guérit toute maladie !

Voilà, on en conviendra, un bel éloge, et franchement il est presque mérité. Car, quand le cidre est bien fait, il constitue une boisson aussi délicieuse que salubre ; mais, malheureusement, combien de négligences, et de procédés routiniers et absurdes dans sa fabrication, et combien de cidres qui ressemblent à du mauvais vinaigre !

Rien cependant de plus simple qu'une bonne fabrication de cidre, rien de plus à la portée de tout le monde, si on veut s'en tenir aux nombreux et bons conseils que nous avons donnés à ce sujet, ainsi que tous nos confrères.

LE POTAGER ET LE VERGER

EN NOVEMBRE.

On doit visiter les abris et les tenir prêts à être employés ; on doit aussi faire approvisionnement de feuilles et de lièvres, pour couvrir à la première menace de gelée.

On coupe les tiges des asperges à 40 centimètres du sol, si on ne l'a déjà fait le mois précédent ; on les débute et on les couvre avec du fumier frais, qui se décomposera pendant l'hiver. On butte légèrement les artichauts et on les couvre, si les gelées sont à craindre.

C'est pendant le mois de novembre qu'on doit démousser les arbres fruitiers et chauler ceux qui sont attaqués par les insectes. On profite d'un temps humide

pour faire tomber les écailles de la vieille écorce ; puis, après avoir pris une quantité d'eau proportionnée au nombre d'arbres que l'on veut chauler, on y fait fondre 5 grammes de sulfhydrate de soude par litre d'eau, et on y ajoute de la chaux éteinte et de l'argile en quantité suffisante pour faire une bouillie ayant à peu près la consistance de la crème. On barbouille ensuite l'arbre, en ayant soin de faire pénétrer le mélange dans les interstices de l'écorce. Cette opération détruit un nombre considérable de larves d'insectes et rend de la vigueur aux arbres languissants.

C'est aussi au mois de novembre que l'on doit planter les arbres à fruits. En plantant de bonne heure et avec soin, on gagne une année, et la reprise est beaucoup plus certaine. (J. des Campagnes.)

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 octobre 1883.

NAISSANCES.

Le 2. — Georges-Abel Pouvreau, rue de Fenet ; — Laure-Georgina Ruffin, rue d'Orléans.

Le 6. — Esther-Germaine-Antoinette Robine, rue du Temple.

Le 7. — Henri-Georges-Jules Nicole, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 9. — Albert-Alfred Sauton, rue de la Visitation ; — Albert Davy, rue des Moulins.

Le 14. — Céline-Désirée Métivier, rue du Vieux-Pont.

Le 17. — Jeanne-Léonie Laigre, rue de Poitiers.

Le 21. — Jean-André Dupays, rue du Pressoir-Saint-Antoine ; — Emilie-Victorine Chuchu, à l'Hospice.

Le 22. — Adrien-Louis Rouillard, rue de la Visitation.

Le 23. — Angèle-Marie Lamoureux, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 26. — Jeanne Perrin, rue Saint-Nicolas.

Le 28. — Paul André, rue du Portail-Louis ; — Gaston-Joseph-Alexandre Ganier, Montée-du-Fort.

Le 31. — Marcel-Eugène Gazeau, rue des Moulins.

MARIAGES.

Le 4^{er}. — François Marchais, sous-chef d'atelier à la maréchalerie, a épousé Baptistine-Henriette Boutreux, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 2. — Alphonse-Adolphe Colin, sans profession, a épousé Marguerite-Françoise Buan, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 8. — Géraud Lafon, valet de chambre, a épousé Marie-Charlotte Chalopin, femme de chambre, tous deux de Saumur ; — Laurent-Pierre-Louis Guérin, cultivateur, de Noirmoutiers (Vendée), a épousé Sylvine-Louise Morançais, couturière, de Saumur ; — Jean-Baptiste Rameau, cocher, a épousé Louise Bouchard, cuisinière, tous deux de Saumur.

Le 11. — Jean Siché, cocher, a épousé Renée Claveau, domestique, tous deux de Saumur.

Le 13. — Pierre-René Bichet, chapelier, a épousé Marie-Madeleine Davi, chapelière, tous deux de Saumur.

Le 15. — Auguste Champion, cultivateur, a épousé Marie-Louise Grégoire, journalière, tous deux de Saumur ; — Auguste Hérat, cultivateur, a épousé Florentine Gondouin, sans profession, tous deux de Saumur ; — Jacques Angerand, journalier, a épousé Marie Chamby, chapelière, tous deux de Saumur.

Le 20. — Constant-Louis Boiscot, cultivateur, de Varennes-sous-Montsoreau, a épousé Louise Coulon, sans profession, de Saumur.

Le 22. — Antoine Pousset, chef d'atelier à l'arçonnerie, a épousé Céline-Louise-Désirée Touche, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 29. — Auguste-Léopold Haye, maitre-tailleur à la 5^e compagnie de remonte, a épousé Célestine-Marie Séné, couturière, tous deux de Saumur ; — Paul-Julien Fouet, chapelier, a épousé Louise-Adolphe Monnier, lingère, tous deux de Saumur.

Le 30. — Albert Mentrel, propriétaire, de Melay (Haute-Saône), a épousé Désirée-Lise Verneau, sans profession, de Saumur.

DÉCÈS.

Le 2. — Louis Piau, chapelier, 62 ans, rue de Fenet ; — Jeanne Baumard, journalière, 39 ans, épouse François Laurencin, rue de la Petite-Bilange.

Le 4. — Pierre Phelippon, ancien cordonnier, 90 ans, à l'Hospice.

Le 5. — Emile Houdemont, 2 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 6. — Mélanie Leroux, couturière, 55 ans, épouse Henri Besnard, rue Saint-Nicolas.

Le 8. — Rose Moreau, journalière, 66 ans, rue d'Orléans ; — Albertine Tessier, 4 ans, rue de la Visitation.

Le 9. — Onésime Chartrain, serrurier, 69 ans, à l'Hospice ; — Gaston-Jules Coignard, 4 mois, rue de la Visitation.

Le 10. — Armandine Petiot, 3 ans, rue de Poitiers.

Le 11. — Mélanie Fouassier, journalière, 64 ans, épouse François Devasle, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 12. — Marie-Henriette Devannes, sans profession, 32 ans, veuve Joseph Robin, à l'Hospice.

Le 14. — Anne Bouget, journalière, 76 ans, veuve Louis-Jean Ganais, rue de la Visitation.

Le 15. — Emilie Bruneau, typographe, 49 ans, rue Saint-Nicolas ; — Marie-Anne Ollivier, rentière, 85 ans, veuve Louis Halloppé, rue Bodin ; — Renée Rivière, sans profession, 77 ans, épouse Jacques Bourgaudy, rue de la Visitation.

Le 16. — Marie-Constance Ollivier, couturière, 39 ans, rue Cendrière ; — Jean Piau, chapelier, 68 ans, à l'Hospice.

Le 21. — Renée-Françoise Drugeon, sans profession, 85 ans, veuve Michel Beneston, à l'Hospice.

Le 22. — Ernestine Pinel, 13 ans, à l'Hospice.

Le 23. — Pierre-Joseph Vallet, propriétaire, 45 ans, rue de Nantilly ; — Marie Mollay, chemisière, 78 ans, veuve François Angeard, à l'Hospice.

Le 24. — Jeanne Fourcoz-Coyat, 4 ans, rue Saint-Nicolas ; — Pierre Bruneau, praticien-vétérinaire, 27 ans, rue de la Croix-Verte.

Le 25. — Françoise Benech, journalière, 74 ans, veuve Pierre Rabouan, carrefour Dacier ; — Angèle Draï, 4 ans, carrefour Dacier.

Le 26. — Louise Jameron, journalière, 74 ans, veuve Bourget, rue Saint-Nicolas.

Le 28. — Marie-Antoinette Vassal, 48 mois, rue du Portail-Louis ; — Edmond-Georges Cavellier, 3 ans, rue Beaurepaire.

Le 30. — Camille Roussel, 3 ans 1/2, rue de la Tonnelle ; — Julie Girard, propriétaire, 77 ans, veuve Louis Mollay, rue des Moulins.

Le 31. — Charles Raineau, bourrelier, 74 ans, rue de Bordeaux.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédauteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 31 octobre :

TEXTE. — Peter Peterhuys, nouvelle, par M. J. Girardin. — Le Carnet d'un voyageur, par M. Paul Palet. — La Salle des Fêtes, au château de Saint-Germain, par M. Maxime Petit. — L'Ours de neige, par M^{me} J. Colomb. — Les Globes de Jean l'Hoste. — Bambou gravé de la Nouvelle-Calédonie, par M. E.-T. Hamy. — Excursion aux volcans de l'Equateur, par M. Boussingault. — L'Écrivain des Charniers.

GRAVURES. — Tailleur et Calfat, par P. Vidal. — La Salle des Fêtes du château de Saint-Germain. — Globe de cuivre (Bibliothèque de l'Institut). — Bambou gravé par les Néo-Calédoniens. — L'Écrivain des Charniers.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORFROY.

Éditeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

*La Chloïse et l'Anémie
sont heureusement combattues
par l'emploi régulier de Ferr
Broussais. Celui-ci redonne
au sang appauvri la colora.
tion qu'il a perdue par la
maladie.*

Dépôt à Saumur : M. D'HUY, pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

UN RECLUS

Tels étaient ses plaisirs quotidiens. Mais il avait bien d'autres joies. Chaque dimanche, il laissait sa boutique hermétiquement close et il passait sa journée à écouter les offices qui se succédaient presque sans interruption du matin au soir, la grand'messe remplissant la nef et les bas-côtés d'une foule parée et élégante, avec les sévères harmonies du plain-chant et les mélodieuses improvisations des grandes orgues ; le sermon de l'archiprêtre ou du missionnaire, dont la voix sonore et vibrante semblait ondoyer le long des voûtes et parvenait en s'affaiblissant jusqu'à lui ; les vêpres psalmodiées par les chœurs et les chanoines, dont il apercevait devant lui le petit capuchon bordé d'un liseré rouge. Les grandes fêtes étaient pour lui une source inépuisable de jouissances. Noël, avec sa joie candide et ses cantiques naïfs, la semaine sainte, ses prédications sévères et ses chants funèbres, Pâques, avec son explosion de triomphe et d'allégresse, et l'Ascension et la Pentecôte, et les douloureuses cérémonies de la Toussaint lui donnaient une série de spectacles solennels, joyeux ou mélancoliques, mais toujours pleins d'une poésie rêveuse et d'une sem-

bre grandeur. Il aimait à écouter longuement ces concerts sérapiques ou lugubres et à se laisser enivrer par une sorte d'extase où se mêlaient l'odeur de l'encens, les psalmodies latines et les grondements lointains des orgues.

Il vivait ainsi presque heureux, sans se préoccuper de la fuite du temps et des années qui s'accumulaient sur sa tête, si intimement lié à sa cathédrale qu'il semblait devoir être comme elle immuable et éternel.

Vers 1860, le père Roubille, si indifférent d'ordinaire aux cancans du voisinage, prêta cependant une oreille plus attentive à une grave nouvelle qui fit rapidement le tour de la ville. Il s'agissait de la restauration et de l'achèvement de la cathédrale. L'église était classée parmi les monuments historiques. Le gouvernement, grâce à l'intervention du ministre d'État, devait accorder une forte somme, qui, jointe à celle que voterait le département, suffirait pour terminer après six siècles l'œuvre de l'architecte Deschamps.

Tout le monde parlait de ce grand projet. Les habitants des petits magasins adossés à l'église en furent particulièrement préoccupés, quand un journal de la localité publia un long article à sensation demandant la démolition immédiate de ces horribles échoppes. L'article était écrit avec une indignation soutenue, par la plume la plus érudite

et la plus littéraire de la rédaction. Il était rempli de métaphores hardies et de périodes sonores. Il comparait ces masures à des champignons vénéreux poussés au pied de l'arbre séculaire. Il les appelait gibbosités malsaines, excroissances parasites, goîtres monstrueux. Ce fut une exécution morale, et les malheureux intéressés, conspués, maudits, mis au ban de l'opinion publique, n'eurent plus, pour se consoler, que l'espoir de fortes indemnités. Notre ermite laïque recevait le contre-coup de ce trouble et de ces préoccupations. Mais il se disait : « Tout cela durera plus que moi. Voilà de terribles menaces. Mais d'ici à l'exécution, on récitera encore bien des orémus. »

Il se trompait. L'élan était donné. Toute la ville, tout le département s'intéressaient à l'achèvement de l'édifice, qui devait être la gloire de la province. On annonça bientôt l'arrivée du célèbre architecte Viollet-le-Duc, le restaurateur de Notre-Dame. L'expropriation des magasins touchant à la cathédrale fut décidée et les formalités commencèrent.

Le père Roubille fut bien obligé de se rendre à l'évidence, quand il reçut l'avertissement l'invitant à prendre communication du plan parcellaire. Ce fut pour lui comme une menace de mort. Mais il ne songea pas un seul instant à faire ni réclamations ni démarches. Il ne lui vint pas à la pensée de chercher un autre gîte. Il se dit qu'il était chez

lui et qu'il n'en sortirait que lorsqu'on l'en arracherait par la force, se confiant à Dieu pour l'abriter, s'il vivait encore quand viendrait le moment fatal.

Cependant les formalités assez longues prescrites par la loi de 1841 continuaient lentement. Le malheureux vieillard, toujours assis derrière sa petite fenêtre, paraissait plus courbé et plus triste. Sa figure se ratatinait de plus en plus et son regard ne s'éclairait pas comme autrefois. Résigné en apparence, il ne proférait aucune plainte. Quand ses voisins lui conseillaient charitablement de s'occuper de ses affaires, il se contentait de répondre : « Je suis si vieux ! Ils me laisseront bien le temps de mourir dans mon trou ». Mais il sentait bien que tout lui échappait maintenant. Il n'avait plus ce doux et calme sommeil bercé par les chants d'église. Il mangeait à peine. Il dépérissait.

De longs mois se passèrent ainsi. Le père Roubille n'était plus que l'ombre de lui-même. Ses voisins, tout en s'inquiétant du sort qui lui était réservé, ne lui donnaient plus que rarement des conseils, qu'il écoutait sans répondre. Ils supposaient que lorsque le moment du départ serait venu, il irait se réfugier dans son village de la montagne, où il avait encore des parents éloignés.

(A suivre.)

GABRIEL MARG.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 NOVEMBRE 1885.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.	
3 %	77 90	77 65	Est	711 25	712 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	510 25	512
3 % amortissable	79 30	79 15	Paris-Lyon-Méditerranée	1315	1315	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502 50	502	Est	354 50	354 25
4 1/2 %	106 20	106 40	Midi	1125	1125	1865, 4 %	514	515	Midi	360 50	361 25
4 1/2 % (nouveau)	107	107 10	Nord	1770	1767 50	1869, 3 %	399 75	400	Nord	366	368 50
Obligations du Trésor	506	506	Orléans	1263 75	1257 50	1871, 3 %	391	393 75	Orléans	363 50	364 50
Banque de France	5398 75	5395	Ouest	773 75	772 50	1875, 4 %	505	506	Ouest	361 75	362 16
Société Générale	480	482 50	Compagnie parisienne du Gaz	1320	1310	1876, 4 %	505	504	Paris-Lyon-Méditerranée	367 50	365 25
Comptoir d'escompte	930	935	Canal de Suez	2295	2286	Bons de liquid. Ville de Paris	514	517	Paris-Bourbonnais	362 50	361 75
Crédit Lyonnais	525	530	G. gén. Transatlantique	480	485	Obligations communales 1879	444 50	443	Canal de Suez	563	560
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1225	1220				Obligat. foncières 1879 3 %	438	437			
Crédit de France	15	16									
Crédit mobilier	335	337 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1885)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR									
Heures	Minutes	Type	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.						
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.	Saumur	(départ) 6 05	8 50	1 05	3 00	7 55	Montreuil-Bellay	(départ) 6 55	9 45	4 27	8 30	11 03				
6	45	matin (s'arrête à la Possonnière)	Chacé-Varrains	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 13	10 07	4 43	8 46					
8	56	matin, omnibus-mixte.	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	9 10	1 25	3 30	8 13	Chacé-Varrains	7 23	10 20	4 51	8 54					
1	25	soir,	Montreuil-Bellay	(arrivée) 6 38	9 27	1 42	3 47	8 28	Saumur	(arrivée) 7 35	10 33	5 3	9 06	11 35				
3	32	express.																
7	15	omnibus.																
10	36	(s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
Heures	Minutes	Type	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.				
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.	Saumur	(départ) 6 05	7 55	Thouars	(départ) 8 56	3 50	Montreuil	(départ) 7	1 53	8 35	Poitiers	(départ) 5 50	12 10	6 10		
8	21	omnibus.	Montreuil-Bellay	7 03	8 40	Brion-sur-Thouet	9 09	4 02	Loudun	7 58	2 49	9 33	Neuville	6 28	12 55	7 02		
9	37	express.	Lernay	7 14	8 51	Lernay	9 18	4 10	Arçay	8 27	3 14	9 53	Mirebeau	6 55	1 28	7 50		
12	48	soir, omnibus-mixte.	Brion-sur-Thouet	7 27	8 59	Montreuil-Bellay	9 45	4 27	Mirebeau	9 23	4	10 47	Loudun	8 01	2 27	9 10		
4	44		Thouars	(arrivée) 7 46	9 16	Saumur	(arrivée) 10 33	5 03	Neuville	9 55	4 25	11 17	Montreuil-Bellay	(arrivée) 8 38	3 13	10 12		
10	24	express-poste.							Poitiers	(arrivée) 10 32	4 56	11 52		9 24	4 09	10 58		

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MARAIS, CHARLES-ERNEST.

Les créanciers de la faillite du sieur Marais, Charles-Ernest, tapissier à Saumur, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le vendredi 30 novembre 1885, à 10 heures du matin, pour assister à la vérification de leurs créances dans cette faillite et l'affirmer devant M. le juge-commissaire.

Le Greffier, L. BONNEAU.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

A CÉDER

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

L'HOTEL DE L'ESPERANCE

Sis à Saumur, rue de la Petite-Bilange.

Bonne clientèle.

S'adresser à M^{me} veuve LEFFET-COTON ou à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE

D'OCCASION,

UNE PETITE MACHINE A VAPUR

De 1 à 2 chevaux.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur.

Vin rouge nouveau à 60 francs la barrique;

Vin rouge vieux à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

(403)

ECOLE DE DRESSAGE

Du DORAT (Haute-Vienne).

Mardi 13 novembre et jours suivants, grand choix de CHEVAUX de sang.

Spécialement le 13 de chaque mois. (713)

CIDRE EXQUIS

(Garanti 230 litres, 45 francs).

MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure). (714)

Un jeune homme sérieux demande une place de comptable dans une maison de commerce. S'adresser au bureau du journal.

M^e GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un Clerc sachant faire les actes courants.

ON DEMANDE un apprenti et un garçon de magasin, dans une Maison de Nouveautés. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME demande une place de cocher ou de valet de chambre. S'adresser au bureau du journal.

M. ROY, AIMÉ, à Oyron, par Thouars, demande une place de cocher ou valet de chambre; et pour sa femme un emploi de femme de chambre. (705)

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements: Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'HUY, rue de la Tonnelle, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

PAS DE VENTR AU NUMÉRO

La France Théâtrale

Journal officiel des théâtres en France

Paraissant le Mercredi.

Ce journal publie la liste complète des pièces jouées chaque semaine dans tous les théâtres de France, les nouvelles théâtrales et comptes rendus qui lui sont adressés par ses correspondants des départements et de l'étranger.

BUREAUX: 23, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS.

Abonnements: Trois mois, 10 fr. — Six mois, 18 fr. — Un an, 30 fr.

Pour les abonnements, s'adresser: soit aux correspondants (à Saumur, bureau de l'Echo Saumurois), soit à l'Administration de la France Théâtrale, en envoyant un mandat-poste à l'ordre de M. A. GINEL, directeur, à l'adresse ci-dessus.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis 28^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 44, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE

De GLACES nues, encadrées et à vitrage POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

GRANDS MAGASINS

DE

l'Épicerie Moderne

Rue et Place du Marché-Noir.

L. ALLORY

SAUMUR.

En vente chez tous les libraires:

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMISERIE SPÉCIALE

Sur mesure et confectionnée.

Chemises cretonne sans apprêt (sur mesure) façon très-soignée, devant, col et poignets en toile: 7,50 — 8,50 — 9,50 — 10,50 — 12 fr.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans

SAUMUR

Grand assortiment de Chemises toutes faites pour hommes et enfants — Bonneterie Française et Anglaise — Cravates de toutes formes — Foulards — Mouchoirs — Faux-Cols et Manchettes — Bretelles et Jarrettières — Porte-monnaie — Boutons de manchettes et Tibis pour chemises.

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de Parfumerie (marques garanties) vendue à prix réduits.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,